SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1983.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1984, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VII

Défense SECTION « AIR »

Par M. Albert VOILQUIN,

Sénateur.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président; Yvon Bourges, Emile Didier, Pierre Matraja, Jacques Ménard, vice-présidents; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Francis Palmero, Gérard Gaud, secrétaires; Paul Alduy, Michel Alloncle, François Autain, Jean-Pierre Bayle, Jean Bénard Mousseaux, Noël Berrier, André Bettencourt, Charles Bosson, Raymond Bourgine, Louis Brives, Guy Cabanel, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Michel Crucis, André Delelis, Jacques Delong, Maurice Faure, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Jean Garcia, Jacques Genton, Marcel Henry, Louis Jung, Philippe Labeyrie, Christian de La Malè.e, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Jean Mercier, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Bernard Parmantier, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Paul Robert, Marcel Rosette, Albert Voilquin.

Voir les numéros:

Assemblée nationale (7° législ.) : 1726 et annexes, 1735 (annexe n° 44), 1738 (tome V) et in-8° 458.

Sénat : 61 et 62 (annexes nº 43 et 44) (1983-1984).

Loi de finances. — Armée de l'Air - Défense nationale.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	3
I. — Présentation générale	4
II. — Le titre III	6
1. Contenu financier	6
2. Les personnels	7
3. L'activité aérienne	10
4. L'entretien programmé	11
5. Fonctionnement	11
III. — Le titre V	12
1. Contenu financier	12
2. Les études	13
3. Les matériels aériens de série	14
4. L'environnement	15
Conclusion	18

INTRODUCTION

MESDAMES, MESSIEURS,

La loi de programmation mettait en exergue le caractère menaçant de la situation internationale en raison notamment du déséquilibre des forces en Europe entre l'Ouest et l'Est. Les événements récents n'ont pas démenti cette analyse, bien au contraire.

La menace soviétique ne cesse de croître. Les performances des nouveaux appareils, SU 24 Fencer, MIG 27 Flogger, TU 26 Backfire les rendent capables d'attaquer pratiquement l'ensemble du territoire métropolitain à basse altitude comme le soulignait votre Rapporteur dans son étude sur la défense aérienne. Leur capacité d'emport a été multipliée par deux ou trois et leur armement, rendu beaucoup plus redoutable, notamment missiles pouvant être tirés en dehors des défenses organiques des objectifs. De plus, il est une menace beaucoup trop souvent passée sous silence : la menace chimique. Or les forces russes disposent de stocks importants et sont parfaitement entraînées à leur utilisation et au combat en ambiance chimique.

Par ailleurs, si la dissuasion nucléaire a évité, jusqu'à maintenant, un conflit majeur entre les deux blocs, les tentatives permanentes de déstabilisation dans les pays d'Afrique, du Proche et du Moyen-Orient entraînent régulièrement des flambées de violence dans lesquelles la France est amenée à être partie prenante.

Dans ce contexte, l'importance du fait aérien ne fait que croître. Sa souplesse d'emploi, sa puissance de feu rendent l'arme aérienne seule capable de frapper vite, fort et loin. Le ravitaillement en vol, faut-il le rappeler, a encore accru cette capacité, rendant l'avion moins tributaire des plates-formes. C'est pourquoi la seule manifestation claire de la volonté d'emploi de cette arme suffit à étouffer des conflits comme l'ont démontré, une fois de plus, les événements récents.

Le budget 1984 donne-t-il à l'armée de l'Air les moyens de tenir la place qui doit être la sienne dans la défense de la France?

I. — PRÉSENTATION GÉNÉRALE

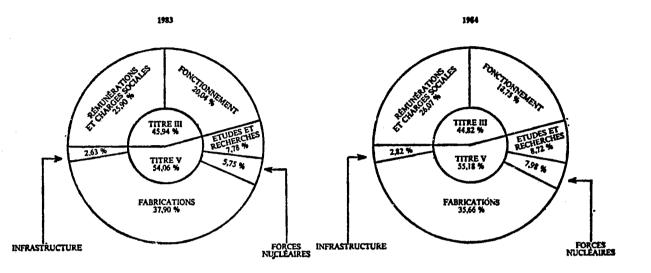
Les crédits 1984 du budget de la section Air se montent à 30.166,3 millions de francs pour les crédits de paiement, en progression de 5,42 % dans un budge de la Défense qui s'élève, déduction faite des pensions, à 142.118,5 millions de francs, en progression de 6,62 %. Ces crédits Air sont inférieurs de 183 millions de francs à ceux mentionnés, à titre indicatif certes, dans la loi de programmation.

Les autorisations de programme du titre V s'élèvent à 22.247,8 millions de francs, en progression de 6,4 % pour 84.779,9 millions de francs, en progression de 8,37 % au titre du budget de la Défense.

	Autorisations de programme			Crédits de palement		
	1983	1984	Variations en pourcentage	1983	1984	Variations en peurcentage
Titre III	1.699 20.910	1.824 22.247,8	7,36 6,4	13.145,8 15.470	13.521,5 16.644,8	2,86 7,59
Totaux	22.609	24.071,8	6,47	28.615,8	30.16 6,3	5,42

L'effort constant fourni par l'armée de l'Air pour privilégier l'équipement des forces se poursuit, la part du titre V continuant à croître. C'est ainsi qu'elle passe à 55,18 % contre 54,06 % en 1983, alors qu'elle n'était que de 49,65 % en 1976. Cet effort est particulièrement significatif en 1984 puisque l'objectif sera atteint au prix d'une progression des crédits du titre III limitée à 2,86 %, soit nettement moins que le taux d'inflation, alors que la part des rémunérations et charges sociales progresse pour la deuxième année consécutive malgré la déflation d'effectifs. La part relative du titre III pour l'ensemble du budget de la Défense est de 53,14 % contre 46,86 % pour les titres V et VI.

La ventilation des crédits de paiement pour 1983 et 1984 est présentée en pourcentage dans les graphiques ci-dessous :



Cette présentation tient compte de la création au sein du chapitre 53-72 « Fabrications matériels aériens » des articles 60 et 70 regroupant les crédits liés aux forces nucléaires y compris les crédits études.

Il apparaît, outre la poursuite de la diminution relative des crédits du titre III déjà mentionnée :

- une progression très sensible des crédits liés aux forces nucléaires :
 - une progression moindre de la part des études et recherches;
- une augmentation des rémunérations et charges sociales pour la deuxième année consécutive alors qu'elles n'avaient cessé de décroître relativement de 1977 à 1982.

II. — LE TITRE III

1. Contenu financier.

Le contenu financier du titre III de la section Air pour 1984 est présenté par chapitres budgétaires dans le tableau suivant :

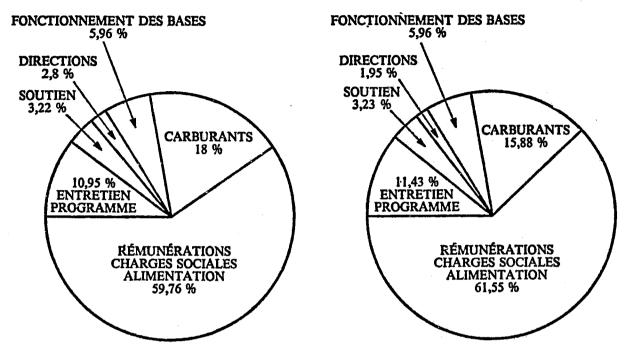
(En millions de francs.)

Chapitres budgétairea	1983	1984	Variations en pourcentage	
Crédits de paiement :				
31-12 Soldes - Indemnités	6.507.2	6.897.7	6	
33-10/90 Cotisations, prestations sociales	904.2	966.5	6,89	
34-11 Alimentation	445,5	457.9	2.78	
34-12 Fonctionnement des bases aériennes	784,1	806	2,8	
34-13 Dépenses centralisées de soutien	368,3	379,5	3,04	
34-14 Carburants et fluides	2,366,4	2.147,3	— 9,26	
34-21 Frais d'exploitation des services	127,9	117,9	7,82	
34-31 Entretien programme des matériels	1.439,8	1.545,5	7,34	
34-32 Frais de fonctionnement D.T.C.A	146,7	145,7	— 0,61	
34-41/42 Informatique	55,6	57,5	3,41	
Total titre III	13.145,7	13.521,5	2,86	
Autorisations de programme :				
34-31 Entretien programmé des matériels	1.699	1.834	7,36	

La progression étant limitée à 2,86 %, une gestion extrêmement rigoureuse devra être assurée et la bonne exécution de ce budget exclut tout dérapage des hypothèses retenues.

La ventilation des crédits de paiement apparaît en pourcentage dans les graphiques suivants. Elle montre essentiellement la diminution de la part des carburants et l'augmentation de celle des rémunérations et charges sociales. Encore convient-il de noter que la prévision pour hausse antérieurement inscrite à la section commune n'a pas été reconduite en 1984.

1984



2. Les personnels.

L'année 1984 sera marquée essentiellement par le début de la déflation prévue par la loi de programmation qui porte, rappelons-le, sur 5.500 militaires, soit à peu près 5,5 % des effectifs de l'armée de l'Air. 1.074 emplois seront supprimés l'année prochaine dont 465 au titre du personnel engagé ou de carrière et 609 au titre des appelés. Cette réduction d'effectifs n'est liée à aucune modification de structures ou diminution dans les missions qui ont, au contraire, augmenté ces dernières années. C'est grâce à un effort accru de rationalisation, notamment dans ses déploiements, que l'armée de l'Air « encaissera » cette déflation, les unités opérationnelles ne pouvant en aucune manière être touchées.

La répartition par catégorie de personnel est donnée dans le tableau suivant :

EFFECTIFS DE L'ARMÉE DE L'AIR

Catégories de personnels	1983		1984		Variations	
I. — Officiers	7.352	*	7.302	*	_ 50	
II. — Sous-officiers Active Contrat P.D.L. Appelés	44.962 *	* 42.887 100 1.975	44.712	* 42.637 100 1.975	250	
III. — Hommes du rang	47.911 * * *	* 7.106 4.527 36.278	47.137 *	6.991 4.477 35.669	- 115 - 50 - 609	
Total armée de l'Air	100.225	*	99.151	•	— 1.074	

OFFICIERS

Le recrutement s'effectue dans des conditions convenables avec des taux de sélection satisfaisants. En 1983, le nombre de candidatures au concours d'entrée à l'école de l'Air a légèrement progressé, de 968 à 1.050, pour une petite diminution des admissions, de 91 à 86, par rapport à 1982. Le recrutement des élèves pilotes à vocation d'O.R.S.A. est maintenant stabilisé autour de la centaine et satisfait les besoins. En 1983, 112 aspirants ont été reçus au concours d'entrée à l'E.M.A. sur 450 candidats.

Le fort contingent des lieutenants-colonels promus en application du statut de 1976 a beaucoup de difficultés à s'écouler. Parmi ceux-ci, en 1984, une quarantaine d'officiers de l'Air et une vingtaine d'officiers mécaniciens et des bases ne pourront plus concourir pour l'avancement. L'application de l'article 6 de la loi 75-000 du 30 octobre 1975 modifiant la loi du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires, qui permet à ces officiers de bénéficier de droit d'une admission anticipée à la retraite, introduit une grande incertitude sur le volume de leurs départs dans les années prochaines.

Sous-officiers

La conjoncture économique réduit aujourd'hui les possibilités de départ vers le secteur civil. Ce ralentissement de « l'évaporation » perturbe le volume des tableaux d'avancement et nécessite une politique d'autant plus draconienne en matière de recrutement que vient s'ajouter l'effet de déflation des effectifs.

De même ce vieillissement de la population « sous-officier » diminue les possibilités d'accès à l'échelle de solde n° 4 et aux primes à 10 %. Ceci rend d'autant plus indispensable la reprise de la progression du pourcentage d'échelles de soldes n° 4, stable depuis quatre années à 51,5 %, vers l'objectif 60 %.

MILITAIRES DU RANG

L'armée de l'Air est toujours très demandée par les jeunes appelés au service militaire. L'ensemble des mesures prises pour améliorer leur condition est ressenti favorablement. La progression prévue en 1984 pour la solde spéciale est donnée dans le tableau suivant :

(En francs.)

·	1983	
Aspirant	33,10	37,80
Sergent	25,00	30,40
Caporal-chef	20,00	24,30
Caporal	17,50	21,60
1 ^{rs} classe	14,40	16,20
Aviateur	12,50	13,50

L'impact budgétaire de cette mesure pour la section Air est de 8.314 millions de francs.

En application des directives de déflation, des mesures rigoureuses de réduction sont appliquées sur le nombre des militaires du rang.

Le nombre des aides spécialistes engagés locaux (A.S.E.L.) a été ramené à 1.800 et celui des appelés sera réduit progressivement de 38.253 à 35.553 pour le début de 1985.

Des emplois de conducteurs de chiens et de chauffeurs de poids lourds sont offerts aux « appelés service long » (A.S.L.).

Les engagés volontaires pour servir outre-mer (E.V.S.O.M.), actuellement en extinction, pourront être compensés par les appelés service long outre-mer (A.S.L.O.M.) dont le recrutement est très satisfaisant.

LES MESURES CATÉGORIELLES

Le nombre des mesures retenues cette année demeure modeste dans un contexte de rigueur budgétaire :

	de francs
	-
- Revalorisation de l'indemnité spéciale au profit des artificiers dépiégeurs N.E.D.E.X	0,149
Revalorisation de l'indemnité pour connaissances spéciales de langues étrangères	0,047

3. L'activité aérienne.

La dotation du chapitre 34-14 « carburants et fluides » est en diminution de 9,26 % en francs courants. Malgré cette baisse sensible, les objectifs essentiels devraient pouvoir être atteints, soit :

- cent quatre-vingts heures de vol par an sur avion d'armes pour les pilotes de combat;
 - formation des pilotes en écoles;
 - satisfaction des besoins de transport des armées.

Les économies de carburant sont réalisables grâce à l'évolution de la flotte :

- déflation de la flotte N. 2501 au profit du Transall;
- remotorisation des DC 8 et des C 135;
- remplacement des MD 311 par le Xingu;
- remplacement d'une partie des Fouga par l'Epsilon.

En outre, deux escadrons de Mirage IV ont été dissous en 1983.

Par ailleurs, la politique d'économie et de rentabilisation des heures de vol entreprise par l'armée de l'Air depuis plusieurs années sera, bien sûr, poursuivie.

Si ces efforts et l'évolution de l'armée de l'Air permettent de remplir les missions avec une activité aérienne moindre que par le passé et une consommation plus faible, la dotation de ce chapitre est calculée au plus juste et toute éventuelle opération exceptionnelle devra faire l'objet d'un financement particulier.

4. L'entretien programmé.

Les autorisations de programme se montent à 1.824 millions de francs, en augmentation de 7,36 %, et les crédits de paiement progressent de 7,34 %, atteignant 1.545,5 millions de francs. Après avoir largement diminué pendant plusieurs années consécutives grâce aux mesures d'allégement de la maintenance et à l'extension des limites de fonctionnement liée à l'évolution technologique, la part de ces crédits est, cette année, en augmentation. En effet, l'évolution précitée semble avoir pratiquement atteint ses limites pour le matériel en service. Le taux d'accroissement par rapport à 1983 reste néanmoins de peu supérieur au taux d'inflation retenu et cette progression permettra peut-être de rattraper le retard pris notamment en matière de révision des moteurs.

5. Fonctionnement.

Les crédits de fonctionnement des bases, des grands commandements et des services s'élèvent à 1.506,6 millions de francs, en progression de 1,6 %. Ils correspondent pour la plus grande part à des dépenses directement liées à la mission opérationnelle : location de circuits P.T.T. pour la transmission d'informations de défense aérienne, taxes d'atterrissage à l'étranger, missions des équipages, énergie incluant l'électricité consommée par les radars. Toutes ces dépenses sont incompressibles à moins de changer la mission. Ces crédits englobent aussi les dépenses liées aux mutations. Il est donc absolument indispensable que les hypothèses sur lesquelles ils ont été évalués (en particulier taux d'inflation pour les catégories de dépenses concernées et taux de change) se vérifient intégralement. La faible part de ces crédits liée directement aux conditions de vie. déjà calculée au plus juste, ne saurait supporter une compensation, aussi faible soit-elle, d'un déficit des autres catégories de dépenses précitées.

III. — LE TITRE V

1. Contenu financier.

Le tableau suivant compare le budget 1983 et le budget 1984 par chapitres en isolant les articles 60 et 70 du chapitre 53-72 correspondant à l'ensemble des crédits prévus pour les matériels aériens de la F.N.S., études et fabrications.

Numéro des chapitres	Autoris	ations de pro	tions de programme		Crédits de palement		
Nature des dépenses	1983	1984	Variations en pourcentage	1983	1984	Variations en pourcentage	
51-71 Études, recherches et prototypes	2.635	2.810	6,64	1.986	2.353	18,48	
52-71 Investissements tech- niques et industriels	295	331	12,20	24 2	276	14,05	
54-41 Matériels du Com- missariat	390	390	0	320	322	0,6	
53-51 Armements et muni- tions	1,394	1.404	0,7	1.174	1.231	4,85	
53-52 Matériels au sol	295	295	0	268	285	6,34	
53-71 Electronique	1.303	1.468,8	12,66	1.050	1.169,8	11,41	
53-72 Matériels aériens (articles 11 à 50)	9.393	8.630	- 8,12	8.032	7.748	— 3,53	
» (F.N.S. art. 60 et 70)	4.302	6.169	43,4	1.646	2.408	46,29	
54-61 Infrastructure, tra- vaux et instaliations	, *	,	, »	*	»	»	
54-62 Acquisitions immo- bilières	903	750	— 16,94	752	852	13,30	
Total du titre V	20.910	22.247,8	6,40	15.470	16.644,8	7,59	

Les autorisations de programme s'élèvent à 22.247,8 millions de francs, en progression de 6,40 % par rapport à celles de 1983, alors que l'ensemble des autorisations de programme du titre V de la Défense progresse de 8,37 %.

Les crédits de paiement se montent à 16.644,8 millions de francs, en progression de 7,59 %.

Les caractéristiques principales de ce budget sont les suivantes :

- commandes et livraisons des programmes principaux conformément aux prévisions de la loi de programmation; les commandes se montent dans la plupart des cas à 50 % de celles fixées pour 1984-1985, entraînant une progression importante des crédits prévus pour les matériels aériens de la F.N.S.;
- poursuite des développements de l'avion de combat expérimental, des armements et matériels de guerre électroniques nouveaux.

Il convient néanmoins de noter que, en francs constants, les autorisations de programme qui étaient encore en progression de 3,22 % en 1981 diminuaient de 0,43 % en 1982 et de 3,71 % en 1983. Le projet 1984 correspond à une régression de 0,15 %.

Le respect de la programmation pour les programmes majeurs n'est possible que moyennant de très sévères contraintes dans les autres domaines : infrastructure, matériels au sol, matériels du Commissariat.

2. Les études.

Compte non tenu de celles liées aux forces nucléaires, les autorisations de programme progressent de 6,64 %, soit très légèrement plus que l'ensemble du titre V dont elles représentent 12,63 %.

Les crédits de paiement progressent de 18,48 %.

Les crédits « recherches » consacrés aux études de base représentent 457 millions de francs, soit 16,26 % des autorisations de programme du chapitre 51-71.

Les crédits « développement » correspondant aux programmes décidés se montent à 2.353 millions de francs. La part « avion » (essentiellement Mirage 2000 DA et avion de combat expérimental) représente 82,79 % dont 22,74 % pour les moteurs — 8,07 % sont consacrés aux matériels électroniques et 9,14 % aux engins (essentiellement Super 530 et S.A.T.C.P.).

3. Les matériels aériens de série.

Forces nucléaires :

Les crédits des articles 60 et 70 du chapitre 53-72 recouvrent l'ensemble des dépenses liées à la mise en œuvre de l'arme nucléaire : études et fabrications des matériels aériens de série et de leur électronique, Mystère 20 d'instruction, simulateurs et infrastructure associée.

Les autorisations de programme s'élèvent à 6.169 millions, en progression de 43,4 % et représentent 27,73 % des autorisations de programme du titre V.

Elles correspondent essentiellement à :

- l'adaptation du Mirage IV à l'A.S.M.P. Dix-huit appareils doivent être rénovés. Treize le seront fin 1986;
- la remotorisation du C 135 F. Le premier appareil devrait être remotorisé en 1985;
- la commande de seize Mirage 2000 N. Quinze appareils ont déjà été commandés en 1983.

Mirage 2000 DA:

Soixante-trois appareils auront été commandés fin 1983. Douze appareils le seront en 1984. Sept appareils auront été livrés fin 1983. Dix-neuf le seront en 1984. Les quarante-trois premiers appareils seront équipés du radar Doppler multifonction (R.D.M.). Les suivants recevront le radar Doppler à impulsion (R.D.I.). Avec le missile Super 530 D, les appareils auront alors la pleine capacité d'interception à basse altitude.

Mirage F 1:

Les dernières commandes ont eu lieu en 1981. Les livraisons à venir concernent la version reconnaissance F 1 CR. Elles se prolongeront jusqu'en 1986. Quatorze appareils seront livrés en 1984. Le premier escadron sera opérationnel en 1983.

Alphajet:

Ce programme, réalisé en coopération avec la République fédérale d'Allemagne, porte actuellement sur cent soixante-quinze appareils qui étaient tous commandés fin 1981. Seize avions seront livrés en 1984.

Transall:

La chaîne de fabrication du Transall a été relancée en 1978 pour un appareil de nouvelle génération. Vingt-cinq appareils ont été commandés. Les dernières livraisons auront lieu en 1984.

Xingu:

Le Xingu est un bimoteur école destiné à la transformation des jeunes pilotes sur multimoteurs. Les vingt-cinq appareils commandés auront tous été livrés fin 1983.

Epsilon:

Destiné à la formation initiale des pilotes, cet appareil a été commandé en 90 exemplaires. Une commande de 30 est prévue en 1984. Vingt-six avions seront livrés la même année, ce qui portera le total des livraisons à 30.

Remotorisation DC 8:

Trois DC 8 auront été remotorisés fin 1983. Cette opération permet une économie de carburant de 30 %.

Hélicoptères légers :

Le programme porte sur cinquante-deux « Ecureuil » destinés à remplacer les Alouette II et III. Quatorze appareils ont déjà été commandés et six le seront en 1984.

4. L'environnement.

Le matériel électronique :

Depuis 1983 les fabrications de matériels liés aux forces nucléaires sont incluses dans les articles 60 et 70 du chapitre 53-72. Les autorisations de programme du chapitre 53-71 s'élèvent ainsi à 1.468,8 millions de francs, en augmentation de 12,6 %, tandis que les crédits de paiement progressent de 11,41 %, à 1.169,8 millions de francs. Cette progression, presque deux fois plus rapide que l'ensemble du titre V, résulte de l'effort tout particulier fait sur les rechanges qui progressent de 25,8 %. Ils représentent ainsi 32 % du chapitre.

Le programme de quatorze radars « Centaure » sera pratiquement achevé en 1984. Le programme Aladin se poursuit selon les plans. La modification des stations de défense aérienne pour permettre le raccordement au S.T.R.I.D.A. est en cours. Ces réalisations améliorent, certes, sensiblement la détection à basse altitude mais le besoin d'un système de détection aéroporté reste urgent aussi bien pour la défense aérienne que pour les interventions outre-mer. Il est donc satisfaisant que ce besoin ait été pris en compte dans la loi de programmation mais il est regrettable que la commande ne soit prévue qu'en 1986.

Les efforts de durcissement (protection aux coups et protection électromagnétique) des transmissions et des moyens de la défense aérienne seront poursuivis.

Armement et munitions:

Les autorisations de programme sont en progression de 0,7 % à 1.404 millions de francs. Les crédits de paiement progressent de 4.85 % à 1,231 millions de francs.

Les crédits doivent permettre :

- les commandes de missiles comme prévu par la programmation : cent missiles sol-air et cent quatre-vingt-dix air-air (Magic et Super 530);
- des commandes d'armement nouvelle technologie (guidage laser, dispersion).

En ce qui concerne la protection antiaérienne :

- les vingt-quatre sections Crotale ont été livrées. L'armée de l'Air finira de recevoir les missiles en 1986;
- les trois cents bitubes de 30 mm auront été commandes fin 1983 et deux cents auront été livrés. Le programme s'achèvera en 1986.

Infrastructure:

Si les crédits de paiement restent en progression, 13,30 %, les autorisations de programme sont en diminution sensible, — 16,94 %, et ce pour la deuxième année consécutive. Elles s'élèvent à 750 millions de francs contre 903 en 1983 et 1.060 en 1982.

L'armée de l'Air a consenti depuis les années soixante-dix un effort très important sur le durcissement de ses installations.

Ce programme comporte:

— la réalisation d'abris avions deuxième génération;

- la mise au standard des abris première génération par adjonction de portes;
 - des abris personnels;
- des P.C. d'escadron de même caractéristique que les abris personnels;
- des P.C. enterrés de base aérienne regroupant les principales fonctions de commandement.

Ce programme est poursuivi.

Matériels du Commissariat :

Pour la deuxième année consécutive, les autorisations de programme restent stables en francs courants. Un effort est maintenu en faveur des tenues N.B.C. La réalisation des autres matériels devra faire l'objet d'un étalement.

CONCLUSION

Le projet de budget 1984 est sensiblement conforme à la loi de programmation, notamment en ce qui concerne la commande des matériels correspondant aux programmes majeurs. En conséquence, approbations et critiques faites au cours du débat sur la loi précitée restent d'actualité.

Un point de satisfaction tient au fait que, malgré la rigueur et les contraintes économiques, les crédits de paiement du ministère de la Défense sont maintenus au niveau prévu.

Les crédits consacrés aux forces nucléaires sont satisfaisants aussi bien pour la rénovation des Mirage IV que pour les Mirage 2000 dont seize exemplaires seront commandés en 1984.

Les efforts sont poursuivis pour la détection à basse altitude, même si la commande du système de détection aéroporté reste maintenue pour 1986.

En revanche, les critiques qu'appelait la loi de programmation demeurent, hélas! valables, et certaines craintes manifestées par notre Commission se trouvent confirmées.

Les autorisations de programme du titre V sont, en francs constants, en régression pour la troisième année consécutive.

Pour la période de 1983 à 1985, les commandes d'avions de combat ant inférieures aux besoins. Certes, un rattrapage est prévu de 1986 à 1988, mais il restera forcément un trou de trois ans pendant lequel les livraisons seront insuffisantes. Plus grave, aucune commande n'est prévue pour rattraper le vide de 1982. La compensation par des entretiens majeurs revient à un vieillissement de la flotte aérienne. Si une opération de rénovation du système d'armes devait être entreprise, comme nous l'a annoncé le ministre de la Défense, quel en serait le coût par rapport à celui d'avions nouveaux? Sur les crédits de quelle année cette opération est-elle prévue?

Le respect du contenu physique de la loi de programmation pour les programmes majeurs s'accompagne de restrictions sévères dans les chapitres relatifs à l'infrastructure et aux matériels au sol et matériels du Commissariat. La stagnation, voire la régression (près de 17 % en autorisations de programme pour l'infrastructure) n'aura-t-elle vraiment aucune conséquence sur l'efficacité des forces ?

L'effort en faveur du titre V est obtenu au prix d'une limitation très stricte des crédits de fonctionnement qui progressent de 2,86 %, soit beaucoup moins que le taux d'inflation prévu, pourtant déjà très optimiste. Il paraît opportun à votre Rapporteur de rappeler que la part du titre III est de 45 % dans le budget « Air », pour pratiquement 55 % dans le budget de la Défense hors pensions. L'exécution de ce budget supposera non seulement une très grande rigueur, mais surtout ne tolérera pas le moindre dérapage dans les hypothèses retenues. Si un tel dérapage devait se produire, ce serait inéluctablement le titre V qui en pâtirait, le titre III ne pouvant plus supporter aucune réduction.

Enfin, votre Rapporteur voudrait souligner un point : dans la complémentarité des missions et du rôle de chacune des armées, l'importance du fait aérien dans le contexte international actuel a été soulignée à différentes reprises par le ministre de la Défense lui-même. Cette importance n'est niée par personne, mais il semble que la conséquence logique au niveau des réalités concrètes, et notamment du budget, ne soit pas toujours complètement perçue.

**

Après avoir examiné l'ensemble des exposés des rapporteurs pour avis du budget de la Défense, votre Commission, à la majorité des votants, a décidé de vous proposer de donner un avis défavorable à l'adoption des articles 45 et 44 du projet de loi de finances.